Commune de CHOUDAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2011

Ouverture de la séance à 19h30 sous la présidence de Madame le Maire Carole BRANCHEREAU.

Etaient présents :

Le Maire : Madame Carole BRANCHEREAU.
Le premier Adjoint : Mr Alain LANCEMENT
Le deuxième Adjoint : Mr Hervé LE BIHAN

Les Conseillers : Mesdames et Monsieur Cécile AUDEBERT, Joëlle BONNEFOY, Marie-Odile PIET, Messieurs Louis-Patrick BARDON, Didier PERIOT, André ROUSSEAU.

Absentes excusées : Madame Martine LIENARD qui a donné procuration à Madame Joëlle BONNEFOY et Madame Marie-Christine WOZNIAK qui a donné procuration à Madame Carole BRANCHEREAU.

Invitée : Madame Jocelyne BOUREUX, secrétaire de mairie

Madame le Maire remet à chaque conseiller un document manuscrit qui résume tous les sujets de l'ordre du jour ainsi que le compte rendu de la commission des noms de rues.

Secrétaire de séance : Mr Louis-Patrick BARDON

Rappel de l'ordre du jour :

1-Approbation du dernier procès-verbal
2-Compte rendu des délégations du Maire
3-Compte rendu du groupe de travail (noms des rues et numérotation) et décision
4-point sur les travaux des logements communaux (demande de Nicolas Emond)
5-Différent de la Boutanderie et coût d'un contournement éventuel
6-Country Club de Ségry
7-Cloche de l'église
1-Questions diverses

Point 1

Aucune observation.
Vote : Adopté à l'unanimité

Point 2

La société CITEOS est intervenue pour effectuer une nouvelle intervention provisoire, suite à de nombreux disfonctionnements des deux points lumineux derrière l'église.
Le résultat de l'expertise : les deux points lumineux sont hors d'usage, il est indispensable de les remplacer.
Coût de l'opération 1506,96 € HT.
Entretien de la voirie communale pour un coût estimé à 4710 € TTC, cette somme sera fonction de la matière utilisée pour la réfection.
Accepté à l'unanimité.

Point 3

Analyse du compte rendu de la commission des noms de rues, l'ensemble des propositions a été accepté.
Tous les administrés concernés recevront un courrier où ils pourront donner leur avis.
Etude des différents devis pour réaliser la signalétique, la société IDEO a été retenue pour un montant de 1761,60 €.

Point 4

Le locataire du logement situé dans la cours de la mairie a répondu favorablement à la proposition des travaux à réaliser.
Suite au refus du locataire du logement situé derrière l'église, les travaux ne seront pas réalisés dans celui-ci.
Le maitre d'œuvre Patrick Huguet réalisera sont chiffrage sur un seul logement, avec pour objectif un début des travaux au printemps 2012.

La demande de Monsieur Nicolas EMOND pour la pose d'une tête thermostatique sur un des radiateurs est acceptée.

Point 5

Suite à la pose d'une barrière par Monsieur Franck SABOUREAU sur sa propriété située dans le hameau de la Boutanderie, le voisinage a vivement réagi. Mettant en évidence la gêne qu'occasionne celle-ci sur la libre circulation du service public.
Pour mémoire, il n'existe pas de chemin communal qui traverse le hameau.
Il a été retenu trois possibilités :

1 Le service public accepte l'ouverture et la fermeture de la barrière.
2 Le service public refuse le maniement de celle-ci, il faudra donc envisager l'enlèvement des ordures ménagères pour une partie sur le hameau de Théry et l'autre au bout du chemin de la Boutanderie sur la D 9.
3 Réalisation d'un chemin de contournement, estimé à 30 000 €.

Pas de décision immédiate, le conseil se prononcera ultérieurement après une période d'observation.
La libre circulation du public n'étant plus assurée, le point d'éclairage du hameau n'a plus raison d'être, il sera donc supprimé.

Point 6

Une nouvelle association, le Country Club de Ségry, souhaiterait profiter de la salle des fêtes de Chouday de fin octobre à fin avril tous les mardis soir, pour motif qu'il fait froid dans la salle des sports de Ségry. Le conseil municipal a accepté de louer la salle au club aux tarifs en vigueur.

Point 7

Pour éliminer les disfonctionnements de la cloche de l'église, il faut remplacer la centrale de commande pour un montant de 1632 €.
Accepté à l'unanimité.

Point 8

L'association Démé Sow 46 avenue Alsace Lorraine 36100 Issoudun, demande la mise à disposition de la salle des fêtes, pour le samedi 19 novembre et le dimanche 20 novembre 2011.
Après délibération du conseil, il accepte à titre exceptionnel la location pour un montant de 175 €.

Création d'un site internet pour la commune.
Une commission a été mise en place, les membres seront Mme Carole Branchereau, Mrs Hervé Le Bihan et Louis-Patrick Bardon.

Le réfrigérateur du bar de la salle des fêtes a subi encore une réparation, cela sera la dernière, un investissement futur est à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le secrétaire de séance
Mr Louis Patrick BARDON

Le maire
Mme Carole BRANCHEREAU